

Pour chaque secteur, les collectivités doivent s'interroger sur une juste articulation entre actions de protection, d'adaptation et de recomposition spatiale

La protection

maintenir le territoire dans sa configuration actuelle, avec notamment un entretien et un renforcement d'ouvrages de protection.

L'adaptation

rendre plus résilients les usages, les activités, les biens et les espaces sur le territoire : transformation du bâti, gestion de crise, évolution des activités agricoles dans des marais plus salés, etc.

La recomposition spatiale

réorganiser les usages et l'occupation de l'espace en fonction de l'évolution du risque : recul stratégique en haut de falaise, renaturation d'une zone basse urbanisée exposée à la submersion, densification d'une zone urbaine haute, etc.

Les actions phares

Pour mettre en œuvre cette stratégie, une vingtaine d'actions sont proposées. Parmi celles-ci, 12 actions « phares » ont été envisagées dans différents registres : études techniques, expérimentation, pédagogie et démonstration, pilotage et animation, gestion de crise, planification et travaux

1

Poursuivre la sensibilisation via le comité de liaison et l'organisation d'un événement grand public annuel.

2

Traduire la stratégie dans les documents d'urbanisme, en particulier le SCOT du Bessin et les PLUi en y planifiant notamment le recul du trait de côte à 30 et 100 ans.

3

Élaborer un plan guide d'aménagement de recomposition à l'échelle de deux secteurs spécifiques (de Saint-Côme-de-Fresné à Graye-sur-mer et du marais du Véret à Géfosse-Fontenay).

4

Déconstruire l'ancienne base conchylicole et renaturer la zone basse à Saint-Côme-de-Fresné.

5

Développer un outil de sensibilisation de type «résidence d'architecte» aux côtés de l'association Territoires Pionniers pour mieux communiquer.

6

Adapter les campings «Scottish Canadian» à Graye-sur-Mer et «Le Fanal» à Isigny-sur-Mer.

7

Engager la recomposition du marais de Véret en vue de la réouverture du Pont du Hable.

8

Soutenir les réflexions sur l'évolution du tourisme de mémoire avec les entités gestionnaires des sites mémoriels.

9

Établir un diagnostic des ouvrages de maintien du trait de côte à Arromanches.

10

Réaliser une étude hydraulique renforcée sur Isigny-sur-Mer en vue d'une protection optimum du centre bourg d'Isigny-sur-Mer et de la coopérative.

11

Lancer un travail partenarial prospectif interdépartemental sur l'avenir de l'agriculture dans le marais du Cotentin et du Bessin à l'échelle de la filière (agriculteurs, PNR, EPCI, Coopérative, etc.).

12

Améliorer la résilience des infrastructures portuaires de Port-en-Bessin et de la RD517, sur le secteur d'Omaha-Beach.



LA MER MONTE
Agressons tous ensemble !

Face au réchauffement climatique, nos littoraux subissent des transformations impactantes pour l'Homme. Le territoire du Bessin s'organise pour anticiper les risques et mène à cet effet le projet "Notre littoral pour demain", porté par le syndicat mixte Ter'Bessin. L'objectif est d'élaborer une stratégie sur le long terme pour la protection, l'adaptation et la recomposition de notre littoral.

Nos littoraux se trouvent à la confluence de phénomènes d'origine continentale (inondation, ruissellement, remontée de nappe) et maritime (érosion des falaises et des cordons dunaires, submersion marine, intrusions d'eau salée dans nos eaux douces).

Le changement climatique exacerbe ces phénomènes : la mer monte et les épisodes de fortes précipitations s'intensifient. À l'horizon 2100, le niveau marin se sera élevé d'un mètre. Toutes les activités humaines seront impactées.

Sur le territoire du Bessin, plus de 2 300 logements et 660 entreprises, soit 2 000 habitants et 1 600 emplois, seront directement touchés, mais aussi 4 500 hectares de terres agricoles et de nombreuses activités touristiques.



2bis, place Gauquelin Despallières, 14400 Bayeux
contact@ter-bessin.fr
02 31 22 92 76



Les collectivités locales (Isigny-Omaha-Intercom, Bayeux Intercom, Seules Terre et Mer) ont choisi de travailler ensemble, en confiant la gestion de ces problématiques communes à TER'Bessin, syndicat mixte qu'elles financent, porteur du service instructeur du Bessin, du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Avec l'appui de la Région et de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du programme « Notre littoral pour demain », nos collectivités ont fait le choix d'associer élus, habitants, acteurs économiques et usagers pour dessiner ensemble la trajectoire vers un littoral résilient. À travers une dizaine de rencontres, plus de 400 personnes se sont investies pour définir des lignes directrices à l'horizon 2100 et proposer des actions pour engager sa mise en œuvre d'ici 2050 (horizon du SCoT), en articulant protection, adaptation et recomposition du littoral.

Omaha Beach d'ici 2100

La configuration du littoral des communes de Vierville-sur-Mer et de Saint-Laurent-sur-Mer a peu évolué mais la mer y pénètre régulièrement. Des opérations de confortement des digues, sans réhausse, ont été réalisées sur Omaha Beach afin que la route soit submersible. Quelques constructions, situées en zone basse, ont été relocalisées. Un programme dédié a permis de conduire des travaux d'adaptation des logements présents sur le front de mer.

À côté, un milieu remarquable a pu se reconstituer et constitue un facteur supplémentaire d'attractivité touristique. Un suivi régulier de l'évolution de la plage a permis de faire évoluer les aménagements au gré de l'évolution du trait de côte et de préserver l'esprit du lieu. Le cordon dunaire devant la falaise de Colleville-sur-Mer fait lui aussi l'objet d'un suivi régulier et attentif.

Zone 3

Grandcamp-Maisy & Géfosse Fontenay d'ici 2100

Le front de mer urbain et portuaire de Grandcamp-Maisy a peu changé depuis les années 2020. Les ouvrages de maintien du trait de côte font l'objet d'un suivi attentif et d'un entretien régulier. Le quartier du port et le front de mer est devenu résilient aux franchissements de paquets de mer qui y pénètrent de plus en plus mais qui en ressortent facilement. À l'ouest du port, le cordon dunaire a été restauré et les activités recomposées. À l'est du front de mer urbain, les maisons les plus proches du rivage ont été progressivement préemptées.

Du côté des marais du Vêret, un travail de recomposition et d'adaptation a permis d'anticiper une reconnexion désormais complète du marais à la mer. Le camping du Pont du Hâble a été relocalisé dans la décennie 2030 et les exploitations agricoles présentes ont été accompagnées pour assurer une transition de leurs activités.



Quelles évolutions sur le Bessin d'aujourd'hui à 2100 ?

Marais d'Isigny d'ici 2100

Face à l'élévation du niveau marin, le choix s'est résolument porté à Isigny sur la protection. Des investissements lourds ont permis dès les années 2020 de consolider les ouvrages pour protéger le centre-bourg d'Isigny et la zone d'activité de la coopérative d'Isigny Sainte-Mère, stratégique pour l'économie du territoire.

Dans les marais, face à la remontée du biseau salé, les agriculteurs sont accompagnés pour mettre en place de nouvelles filières agricoles à l'échelle des marais du Cotentin et du Bessin. Le camping « Le Fanal », à l'aval du bourg d'Isigny, a été adapté.

Zone 2

D'Aure-sur-Mer à Arromanches les Bains d'ici 2100

Les villes de Port-en-Bessin et d'Arromanches-les-Bains se sont transformées : les ouvrages portuaires ont été complétés par de discrets murets ceinturant les bassins du port pour maintenir les activités de pêches, permettant aussi lors des très grandes marées et des tempêtes d'éviter tout débordement sur les quais.

À Arromanches, le maintien des ouvrages protégeant la ville a conduit à une réduction importante de la plage avec l'élévation du niveau marin. La descente à la mer de Sainte Honorine des Pertes à Aure-sur-Mer et du Mesnil à Longues-sur-Mer ont été condamnés suite au recul de la falaise. Bien que pris en compte en 2020, un nouveau programme de relocalisation du sentier du littoral et de la véloroute est en cours d'élaboration.

Zone 4

De St-Côme-de-Fresné à Graye-sur-mer d'ici 2100

Les fronts de mer de Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles et Ver-sur-Mer se sont profondément transformés. Un large cordon dunaire a été restauré, sur lequel sont installés chaque été des équipements permettant des activités balnéaires. Les zones urbaines situées derrière le cordon ont fait l'objet d'une recomposition territoriale progressive. Les quartiers bas ont laissé place à une zone humide restaurée. Les espaces non submersibles des communes ont été densifiés pour accueillir de nouveaux habitants ou adaptés (ouest du bourg d'Asnelles, Ver-sur-Mer). Au niveau des marais, les activités se sont adaptées : le camping municipal est relocalisé en bordure du marais et des exploitations d'élevage de pré-salé sont apparues.

Zone 5

- Limites intercommunales
- ◆ Front de mer résilient
- ◆ Marais recomposés
- ◆ Bourg protégé
- Zones basses multirisques (submersion marine, intrusions salines, remontées de nappe et débordement de cours d'eau)
- Zones inondables par débordement de cours d'eau
- Falaise haute en recul (0 à -1m/an)
- Côte sableuse en accrétion (0 à +1m/an)
- Côte sableuse en recul (0 à -1m/an), localement plus (>1m/an au droit des marais de Meuvaines)